

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Convocation du 8 avril 2022 – Transmise le 8 avril 2022 – Affichée le 10 avril 2022

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., CLOCHARD H., MORANDIERE A., PINSUTI P., MOUMNI E., GRUEL M-F (à partir du point 8), OLIVIER F., LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Céline BRIAUD (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur EMERIC MOUMNI), Didier PIEFORT (Monsieur Christophe BOULLE).

Absents excusés : JOLIVET Gilles, Sandra NICOLLE.

* * * * *
- - - - -

Monsieur Emeric MOUMNI est élu secrétaire de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE140420221 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Abstention	1	Madame Roscline LATHIERE-JOLY
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	830 030,98	0	0	141 282,15	830 030,98	141 282,15
Opérations de l'exercice	2 277 863,71	2 151 672,04	3 370 970,76	4 164 751,70	5 648 834,47	6 316 423,74
TOTAUX	3 107 894,69	2 151 672,04	3 370 970,76	4 306 033,85	6 478 865,45	6 457 705,89
Résultats de clôture	956 222,65	0		935 063,09	21 159,56	
Restes à réaliser	834 223,91	1 153 730,86	0	0	834 223,91	1 153 730,86
TOTAUX CUMULES	3 942 118,60	3 305 402,90	3 370 970,76	4 306 033,85	7 313 089,36	7 611 436,75
RESULTATS DEFINITIFS	636 715,70			935 063,09		298 347,39

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE140420222 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021
COMMUNE:**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE140420223 : OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT 2021 DE LA COMMUNE:**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **935 063,09 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	1	Roseline LATIHERE-JOLY
Vote	Majorité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	793 780,94 €
Un excédent reporté de :	141 282,15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	935 063,09 €
Un déficit d'investissement de :	956 222,65 €
Un excédent des restes à réaliser de :	319 506,95 €
Soit un besoin de financement de :	636 715,70 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 EXCEDENT	935 063,09 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	636 715,70 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	298 347,39 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	956 222,65 €

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 :

L'Adjoint aux finances rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020, a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A compter de 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022 et pour 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La Taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire. Un coefficient correcteur a été institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de la taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté en 2019 soit 17,31 %, il n'est donc plus soumis au vote.

La Commune de Montendre propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022, comme ci-dessous rappelés :

TAXES	TAUX VOTES	
Taxe Foncière (bâti)	47,71 %	Taux communal issu de la fusion du taux communal foncier bâti 26,21 % + taux foncier bâti départemental 21,50 %
Taxe Foncière (non bâti)	47,09 %	
Cotisation Foncière des Entreprises	23,05 %	

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'état fiscal 1259.

DELIBERATION n° 017240DE140420225 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	1	Roseline LATHIERE-JOLY
Vote	Majorité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : 2 527 727,36 €

Recettes : 2 208 220,41 €

Fonctionnement :

Dépenses : 4 272 731,39 €

Recettes : 4 272 731,39 €

Pour rappel, total budget 2022 :

Investissement

Dépenses : 3 361 951,27 € (dont 834 223,91 € de RAR)

Recettes : 3 361 951,27 € (dont 1 153 730,86 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 4 272 731,39 € (dont 0 de RAR)

Recettes : 4 272 731,39 € (dont 0 de RAR)

DELIBERATION n° 017240DE140420226 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	13 182,82		0,70	0	13 183,52	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	0
Résultats de clôture	13 182,82		0,70		13 183,52	0

Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,82		0,70		0,70	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE140420227 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE140420228 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,70 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	
Un déficit reporté de :	0,70 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,70 €
Un déficit d'investissement de :	13 182,82 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	13 182,82 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 DEFICIT	0,70 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002) DEFICIT	0,70 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	13 182,82 €

DELIBERATION n° 017240DE140420229 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses 46 365,64 €

Recettes : 46 365,64 €

Fonctionnement :

Dépenses : 33 182,82 €

Recettes : 33 182,82 €

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE. Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., CLOCHARD H., MORANDIERE A., PINSUTI P., MOUMNI E., GRUEL M-F (à partir du point 8), OLIVIER F., LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Céline BRIAUD (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur EMERIC MOUMNI), Didier PIEFORT (Monsieur Christophe BOULLE).

Absents excusés : JOLIVET Gilles, Sandra NICOLLE.

DELIBERATION n° 017240DE1404202210 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	73 837,39	0	0	116 213,25	73 837,39	116 213,25
Opérations de l'exercice	0	51 799,17	145 974,20	51 799,17	145 974,20	103 598,34
TOTAUX	73 837,39	51 799,17	145 974,20	168 012,42	219 811,59	219 811,59
Résultats de clôture	22 038,22			22 038,22	0	0
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	22 038,22	0	0	22 038,22	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	22 038,22			22 038,22	0	0

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1404202211 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1404202212 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **22 038,22 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	94 175,03 €
Un excédent reporté de :	116 213,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22 038,22 €
Un déficit d'investissement de :	22 038,22 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	22 038,22 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 EXCEDENT	22 038,22 €
Affectation obligatoire	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	22 038,22 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	22 038,22 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202213 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : 22 038,22 €

Recettes : 22 038,22 €

Fonctionnement :

Dépenses : 79 374,22 €

Recettes : 79 374,22 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202214 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli. lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	187 075,50	0	0	0	187 075,50	0
Opérations de l'exercice	0	106 666,67	106 667,41	106 666,67	106 667,41	213 333,34
TOTAUX	187 075,50	106 666,67	106 667,41	106 666,67	293 742,91	213 333,34
Résultats de clôture	80 408,83		0,74		89 409,57	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	80 408,83		0,74		89 409,57	
RESULTATS DEFINITIFS	80 408,83		0,74		89 409,57	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1404202215 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1404202216 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du Lotissement Tivoli,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,74 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	0,00 €
Un déficit de fonctionnement reporté de :	0,74 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,74 €
Un déficit d'investissement de :	80 408,83 €
Un déficit des restes à réaliser de :	€
Soit un besoin de financement de :	80 408,83 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 DEFICIT	0,74 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002 déficit)	0,74 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	80 408,83 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202217: OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : 80 408,83 €

Recettes : 80 408,83 €

Fonctionnement :

Dépenses : 80 410,57 €

Recettes : 80 410,57 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202218 : OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.M.R.	2 842	20	1	Yves POUJADE sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
AMICALE CHARDAISE	349	18	3	Isabel FABIEN-BOURDLEAUD (Sandrine PLAN) sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote. Patrick GIRAUDEAU s'abstenant pour le compte de Jean-Pierre BOURDELAUD.	Favorable
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	316	21			Favorable
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	240	21			Favorable
APE LES BAMBINS DU RPI	100	21			Favorable

ARTS MARTIAUX	1 100	21			Favorable
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	86	21			Favorable
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	190	21			Favorable
ASSOCIATION A'DONF	4 500	19	2	Elisabeth DIEZ et Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	400	21			Favorable
ASSOCIATION DAKATCHIZ	143	21			Favorable
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE	9 564	21			Favorable
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (RAM)	2 299	21			Favorable
CERCLE GENEALOGIQUE	371	21			Favorable

CHOEUR MONS ANDRONIS	211	21			Favorable
CLAP 17	24 870	21			Favorable
CLUB DE YOGA ENERGIE II	40	21			Favorable
COMITE JUMELAGE CANTONAL ONDA	534	21			Favorable
COMITE DE JUMELAGE MONTENDRE SULZ	475	19	2	Marie-Françoise GRUEL et Roseline LATHIERE-JOLY sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	364	20	1	Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONT'S	230	21			Favorable
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	94	21			Favorable
FOOTBALL CLUB SUD 17	3 167	21			Favorable

FORME ET DETENTE	105	21			Favorable
FOYER RURAL DE VALLET	600	21			Favorable
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	371	21			Favorable
GEM LA CARAPACE OUVERTE	150	21			Favorable
GOLF CLUB DE MONTENDRE	2 735	21			Favorable
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT CANTONAL	320	21			Favorable
LA MACHINE A BULLES	1 425	21			Favorable
LECTURE@MEDIA	475	21			Favorable
LIGUE CONTRE LE CANCER	130	21			Favorable
LYRE MONTENDRAISE	900	21			Favorable

LA MAISON POP CENTRE SOCIO CULTUREL	53 497	20	1	Christophe BOULLE s'abstenant pour le compte de Didier PIEFORT.	Favorable
MAMIE PAPI CLUB	412	21			Favorable
ASSOC ORPHELINAT ET ŒUVRES MEDAILLES MILITAIRES	64	21			Favorable
MONTENDRE TRIATHLON	528	21			Favorable
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	707	21			Favorable
RANDONNEURS DE LA LIVENNE	190	21			Favorable
STE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF BELLE FACTORY	4 503	21			Favorable
TENNIS CLUB	216	21			Favorable
VIE LIBRE	200	21			Favorable

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	120 013 €
---	------------------

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip brevet d'initiation à l'aéronautique)	200	21			Favorable
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE (organisation Grand prix de la Ville)	609	21			Favorable
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projet éducatif)	2 151,80	21			Favorable

CLUB DE TIR A L'ARC « La Motte à Vaillant »	200	21			Favorable
COMITE DE JUMELAGE DE SULZ AM NECKAR (45ème anniversaire du jumelage)	5 000	19	2	Marie-Françoise GRUEL et Roseline LATHIERE-JOLY sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs + spectacles)	926	20	1	Elisabeth DIEZ sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
CONSEIL LOCAL PARENTS D'ELEVES	136	20	1	Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
FOOTBALL CLUB SUD 17 (participation salaire)	4 700	21			Favorable
GOLF CLUB (Initiation collège)	4 000	21			Favorable
LA MACHINE A BULLES (Festival de théâtre)	903	21			Favorable
MEMOIRE FRUITIERE DES CHARENTES	200	21			Favorable

MOTO CLUB MONTENDRAIS (organisation championnat de France)	693	21			Favorable
ROCK EN TETE (Organisation 2 concerts)	800	20	1	Emeric MOUMNI s'abstenant pour le compte de Fanny MARQUISEAU.	Favorable
TENNIS CLUB (Ecole)	1 000	21			Favorable
TEAM SENSAS	190	21			Favorable
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	21 708,80 €				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

DELIBERATION n° 017240DE1404202220 : ACCEPTATION D'UN DON DE TABLEAU :

Monsieur Bernard LALANDE a fait connaître son souhait de faire don d'un tableau à la Commune de Montendre.

Cette œuvre de l'artiste jonzacais Pierre-Jacques RAMBEAUD est intitulée « Résister toujours debout » et représente une Marianne, défenseur des valeurs républicaines. Elle est évaluée à 250 €. Ce don serait assorti de la condition que le tableau soit affecté à la Mairie annexe de Vallet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Accepte le don de l'œuvre « Résister toujours debout » aux conditions présentées ci-dessus.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1404202221 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 36 :

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres (CACMS) est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD n° 36 d'une superficie de 6 041 m². Cette parcelle est située entre la Cité des Grands Prés et la rue du Moulin Buisson.

Le CACMDS a proposé de céder cette parcelle à la Commune de Montendre au prix de 1 euro.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 36, propriété de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres au prix de 1 euro.
- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Montendre :
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1404202222 : MODIFICATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Il est nécessaire de modifier certains postes d'employés saisonniers ouvert par délibération n° 017240DE0803202212 du 8 mars 2022.

Tout d'abord, il convient de revaloriser l'indice brut de référence relatif à la rémunération des maîtres-nageurs de manière à suivre les recommandations de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Cette revalorisation permettra de plus facilement s'assurer de pouvoir recruter sur ces postes indispensables à l'ouverture du Bassin ludique.

Ensuite, il est nécessaire de procéder à la modification d'un des deux postes saisonniers BNSSA pour le scinder en deux périodes : une première du 17 juin au 22 juin 2022 et une seconde du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- En remplacement des mêmes postes ouverts par délibération 017240DE0803202212 du 8 mars 2022, autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 5,5 mois du 1^{er} juin au 15 novembre 2022 et l'autre pour une période de 3 mois du 16 juin au 15 septembre 2022, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 500 correspondant au 9^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- En remplacement d'un des deux postes ouverts par délibération 017240DE0803202212 du 8 mars 2022, autorise l'ouverture de deux d'agents contractuels à temps complet, respectivement, du 17 au 22 juin 2022 et du 1^{er} juillet au 15 septembre 2022 pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 388 correspondant au 3^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire commence par traiter les questions présentées par le groupe « Montendre Avenir ».

- 1- Des familles ukrainiennes ont été accueillies à Montendre.

Comment s'organise leur prise en charge ?

Monsieur GIRAUDEAU explique que plusieurs familles ont été accueillies dans les locaux du bloc scolaire, trois appartements ayant été remis en état en urgence afin d'offrir des solutions d'hébergement. Michel LATHIERE, Céline BRIAUD, Yves POUJADE et Christophe BOULLE ont été délégué pour coordonner cet accueil et il cède donc la parole à Monsieur LATHIERE pour qu'il puisse présenter la situation.

Monsieur LATHIERE explique que sont actuellement accueillis 7 femmes et deux enfants de 13 et 3 ans. Elles sont accompagnés par les élus et services municipaux et soutenues par Aide et Partage, les Restaurants du Cœur et le Secours Catholique. Une mère de famille et ses deux enfants devraient prochainement les rejoindre. Les différentes démarches administratives pour leur conférer un statut et l'accès aux droits sociaux sont en cours.

Madame Elisabeth DIEZ souligne que la mise en place de cet accueil a été rendue possible grâce à la mobilisation et à l'implication des services municipaux qui ont été soucieux de permettre l'accueil de ces personnes réfugiées de guerre.

- 2- Nous avons appris que vous avez rencontré les commerçants de Montendre. Nous n'avons pas été prévenus de cette réunion.

Qu'en est-il ressorti ? Y a-t-il eu des décisions de prises ?

Monsieur GIRAUDEAU explique qu'il y a bien eu une réunion avec les commerçants en présence de la chargée de mission Petites Villes de Demain lundi 11 avril. Il n'y avait pas lieu d'associer d'autres élus à cette réunion que ceux en charge de la coordination du projet.

Le premier objectif de cette réunion était de réunir un certain nombre de commerçants et artisans afin de leur présenter le dispositif et la démarche d'élaboration du plan guide afin de pouvoir les associer à la démarche au sein d'un groupe de travail. Le second objectif était de les inciter à recréer une union des commerçants de manière à disposer d'un interlocuteur « institutionnel » dans le cadre de la démarche PVD mais aussi pour l'animation de la Commune à plus long terme.

- 3- A l'instar de Jonzac, Montendre pourrait, elle aussi, avoir un terrain de Padel-Tennis. Sport à la mode ludique. Y a-t-il un projet en cours ?

Revalorisation de terrains non utilisés pour un coût raisonnable (de 50 à 70 000 €)

Ainsi à Jonzac, au coût des 2 terrains de 132 510 €, il restait un autofinancement de 20 % après les participations à hauteur de 55 %, de l'Agence nationale du sport et de 20 % du département.

Monsieur GIRAUDEAU explique que ce projet est à l'étude depuis 2020 en lien avec le tennis club pour la réhabilitation de deux courts.

Des demandes de subvention sont en cours auprès du programme Leader. Les retours concernant la participation du Conseil Départemental ne sont pour l'instant pas à hauteur d'une participation de 20 % du montant total. Quant à l'ANS, il se pourrait que la participation n'atteigne pas les 55%.

Dans l'attente d'un retour sur les demandes de subventions en cours, il ne peut être pris de décision sur la concrétisation de ce projet.

25/03/2022	Habitation 3 Chemin de la Grimauderie	AE n°40	8 A 32 CA	168 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022
30/03/2022	Terrain à Bâtir A la Grève (rue du Moulin Buisson)	AD n°174- 175-179	66 A 79 CA	60 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022

15/03/2022	Terrain à bâtir 41 rue de Tivoli	AZ n°33	5 A 85 CA	10 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
16/03/2022	Habitation 17 rue de Tivoli	AZ n°67	21 A 86 CA	200 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
16/03/2022	Habitation 5 rue de Saint-Savin	AC n°196	54 CA	25 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
18/03/2022	Habitation 2 rue du Bois des Baronnes	BA n°102-104	7 A 15 CA	165 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habitation rue de la Rogère	AC n°354	5 A 33 CA	185 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habitation Le Gua - Vallet	456 B n°787	17 A 00 CA	84 500 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habitation Allé du Lac	AY n°149-154	11 A 65 CA	235 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Renonc.	Date départ
15/02/2022	Terre Rue de la Garenne	AC n°188	8 A 4 CA	700 €	02/03/2022	X	04/03/2022
15/02/2022	habitation 5 rue des Pins	AO n°29	3 A 29 CA	71 919 €	02/03/2022	X	04/03/2022
21/02/2022	Habitation 13 rue de la Grève	AD n°18	10 A 14 CA	130 000 €	02/03/2022	X	04/03/2022
23/02/2022	Habitation 3 rue du Printemps	AB n°92 - 204	3 A 54 CA	121 100 €	02/03/2022	X	04/03/2022
09/03/2022	habitation 42 Avenue de la République	AO n°180	6 A 26 CA	148 000 €	14/03/2022	X	18/03/2022
09/03/2022	Habitation 5 rue de Saint Pierre	AD n°110	8 A 24 CA	120 000 €	14/03/2022	X	18/03/2022

29/03/2022	LIRE DEMAIN	Livres bibliothèque.	406,93
29/03/2022	TOUTAIN Julien - LIVRE MOI UNE HISTOIRE	Livres bibliothèque.	182,09
29/03/2022	SARL BOUE FRERES	Location tarière ateliers.	63,00
29/03/2022	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Pose d'un seuil de porte salle municipale.	408,00
29/03/2022	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie.	844,80
29/03/2022	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule ford transit.	65,00
29/03/2022	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule IVECO.	25,00
29/03/2022	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule trafo.	431,40
29/03/2022	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation sur épareuse ateliers.	840,00
29/03/2022	AGENT COMPTABLE COLLEGE SAMUEL DUMENIEU	Achat de décorations Noël fabriquées par classe SEGPA	283,00
01/04/2022	RESE	Protection incendie ZAE Chemin de l'Usine.	2 298,00
01/04/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition cuisinière Indesit et lave longue Fagor	879,98
05/04/2022	TESSIER Philippe	Pain don du snag du 29 mars 2022.	22,50
05/04/2022	PUM PLASTIQUES SAS	Matériel ateliers.	312,31
05/04/2022	SARL SIMON-OLLIER	Courroie pour machine à laver.	43,80
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture enrobé pour voirie.	1 474,87
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Acquisition panneaux de rue.	1 180,58
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Achat de balises pour voirie.	204,00
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de police pour voirie Chardes.	134,84
05/04/2022	SAS A VUE D'OEIL	Livres bibliothèque.	385,84
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Location mini-pelle + tarière + remorque clôture école maternelle	3 059,63
05/04/2022	TAPHANEL Céline	Réparation réseau pluvial rue de la Rivière.	3 000,00
05/04/2022	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	115,08

14/03/2022	MARRAUD SAS	Travaux peinture bâtiment banque alimentaire.	1 033,98
15/03/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine de Février.	1 287,87
15/03/2022	BMSO - POINT P	Petit matériel et chaussures agent chardes vallet.	348,62
15/03/2022	CEDEO	Petit matériel ateliers.	182,81
15/03/2022	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit outillage chardes.	26,90
15/03/2022	NOREMAT SAS	Petit matériel tracteur.	891,10
17/03/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Travaux neufs réseau éclairage public rue du mouli	285,29
17/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition 2 réfrigérateurs	598,00
21/03/2022	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école primaire.	11 610,00
21/03/2022	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Plans pour dossiers révision PLU + panneau salle municipale	178,50
21/03/2022	SARL LC LAVAGE	Jetons de lavage véhicules.	100,00
21/03/2022	SOLENTIS SA	Barrière pare feu.	700,80
21/03/2022	VET SECURITE.COM	Vêtement police municipale.	137,36
21/03/2022	ACPR - PREVENTION	Mise en place du Document unique 2022.	2 880,00
21/03/2022	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie .	844,80
21/03/2022	SASU ADHE PUB	Modification marquage date baderole don du sang.	78,00
21/03/2022	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE	Frais d'annonce modification simplifiée du PLU.	131,45
23/03/2022	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle et mairie.	9 556,95
23/03/2022	PLG	Produits d'entretien.	261,79
23/03/2022	SARL BOUE FRERES	Petit matériel et réparation matériel.	463,11
23/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel divers.	368,47
23/03/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneau rue Vallet.	6,98
23/03/2022	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - PEMF	Livres bibliothèque.	501,77
23/03/2022	CONVIVIO PRO	Livraison repas cantines écoles maternelle, élémentaire, Chardes et Vallet	15 859,66
23/03/2022	CONVIVIO PRO	Repas livrés cantines écoles maternelle, élémentaire, Chardes et Vallet	7 413,13
23/03/2022	SARL BOUE FRERES	Réparation tracteur Kubota.	900,78
23/03/2022	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Kangoo.	436,40
23/03/2022	SAS GARAGE CHASSAGNAC	Réparation véhicule IVECO ateliers.	2 658,40
29/03/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine mars 2022.	943,26
29/03/2022	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire Février.	131,89
29/03/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE	Petit matériel restaurant scolaire.	148,80
29/03/2022	SAS BURO PRO	Ruban magnétique PEL.	43,20
29/03/2022	SA AUDOIN ET FILS	Calcaire pour voirie.	316,69
29/03/2022	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures de bureau.	599,60

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 25/02/2022 au 05/04/2022 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
04/03/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine de Février 2022.	822,04
04/03/2022	ANTARGAZ	Gaz logement 22 rue des Genêts.	1 513,56
04/03/2022	PUM PLASTIQUES SAS	Petit matériel ateliers.	179,53
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHÉ	Petit matériel et location nacelle.	1 366,16
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHÉ	Petit matériel chardes.	191,20
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHÉ	Petit matériel Vallet.	463,48
04/03/2022	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	222,60
04/03/2022	APAVE SUDEUROPE	Vérification périodique aires de jeux Vallet.	453,50
04/03/2022	SARP OSIS OUEST BLAYE	Pompage et nettoyage bacs dégraisseurs restaurant scolaire	414,32
04/03/2022	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparation sur véhicule Ford Transit.	194,18
10/03/2022	CACC	Acquisition panneaux et poteaux clôture école maternelle	5 258,21
10/03/2022	COOPERATIVE REGIONALE	Pain cantine école Vallet.	7,23
10/03/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre et filtres Mairie.	53,40
10/03/2022	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	831,17
10/03/2022	A2C SERVICES	Doubles clés et accessoires clés ateliers.	112,80
10/03/2022	QUINCAILLERIE PORTALET	Demi cylindre salle municipale.	100,04
10/03/2022	SARL LANDREAU ET FILS	Fournitures planches Vallet.	69,62
10/03/2022	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Gyrophare et triangle pour véhicules ateliers.	341,03
10/03/2022	SARL SNM	Petit matériel ateliers.	298,21
10/03/2022	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique bibliothèque.	232,92
10/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Ramettes papier format A4.	1 198,00
10/03/2022	MONTENDRE TRAITEUR Mr Christophe BOULLE	Plateaux repas centre de dépistage COVID du 05/03/2022	160,02
10/03/2022	GREEN LOC	Location broyeur végétal espaces verts.	1 157,04
10/03/2022	LAROCHE MOTOCULTURE	Entretien et réparation taille haie + location tronçonneuse	781,92
10/03/2022	CHAINTRIER SARL	Transport collectif enfants école élémentaire	260,00
14/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition lave linge frontal BEKO	349,99
14/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition cuisinière électrique Indesit	499,00

Monsieur GIRAUDEAU précise que le projet jonzacais a émergé après que le projet montendrais a été présenté en réunion de bureau communautaire.

Monsieur le Maire donne compte-rendu au conseil municipal de ses délégations annexé au présent compte-rendu.

Il informe le Conseil qu'en accord avec la famille, un hommage sera rendu à Monsieur Nour Eddine CHAOUI qui a travaillé de nombreuses années durant comme agent saisonnier à la piscine. Monsieur CHAOUI s'est toujours fortement impliqué dans la recherche sur l'Histoire de Montendre et le site du Château. Le rassemblement en sa mémoire est prévu le 30 avril à 11 heures.

Madame DIEZ explique que le samedi 16 avril à 15 heures, à l'initiative de 3 jeunes femmes de la Commune, un rassemblement contre l'exclusion et le rejet de l'autre aura lieu place des Chaumes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de Séance,



Emeric MOUMNI

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET COMMUNAL 2022

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte particulier d'incertitudes liées à ces 2 dernières années de crise sanitaire, mais aussi aux conséquences du conflit russo-ukrainien dont on ne mesure pas encore toutes les répercussions économiques.

L'élaboration du budget 2022 va intégrer d'une part les choix de politique nationale qui conduisent à la fixation des dotations et participation de l'Etat, d'autre part, les orientations que nous décidons pour la commune de MONTENDRE – en fonction des moyens dont nous disposons et en prenant en compte les indicateurs de gestion qui sont les baromètres économiques et financiers de notre collectivité.

Les résultats de clôture 2021 :

COMMUNE DE MONTENDRE			
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021			
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Déficit d'investissement 2020 repris sur 2021	830 030,98		
Dépenses nettes investissement 2021	+ 2 277 863,71	Excédent fonctionnt 2020 repris sur 2021	141 282,15
Total dépenses 2021	= 3 107 894,69	Recettes fonctionnement nettes 2021	+ 4 164 751,70
Recettes investissement 2021	2 151 672,04	Total recettes 2021	= 4 306 033,85
Déficit à reprendre art/001 sur 2022	= 956 222,65	Dépenses fonctionnement 2021	- 3 370 970,76
Reports dépenses 2021	+ 834 223,91	Excédent de clôture 2021	935 063,09
	= 1 790 446,56	Autofinancement nécessaire art 1068	- 636 715,70
Report recettes 2021	1 153 730,86		
Autofinancement nécessaire à reporter art 1068 en recettes investissement 2022	636 715,70	Excédent à reprendre art 002 sur 2022	298 347,39

Le résultat constate un excédent consolidé, après reprise des autofinancements, de 298 347.39 € qui sera affecté en opérations financières d'investissements 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF :

Tableau compte administratif :

Budget Principal

Compte Administratif

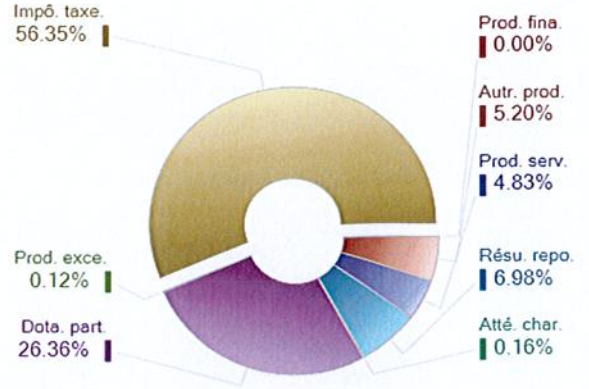
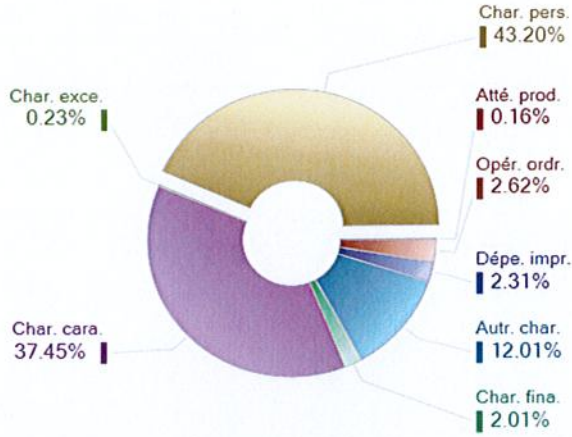
Tableau synthétique

Fonctionnement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	1 185 883 €	013 - Atténuation de charges	36 606 €
012 - Charges de personnel	1 485 587 €	70 - Produits des services	184 151 €
014 - Atténuation de produits	1 667 €	73 - Impôts et taxes	2 338 801 €
65 - Autres charges de gestion courante	486 503 €	74 - Dotations et participations	1 235 953 €
66 - Charges financières	80 871 €	75 - Autres produits gestion courante	342 139 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 240 512 €	76 - Produits financiers	86 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	130 458 €	77 - Produits exceptionnels	27 013 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	130 458 €	Recettes réelles de fonctionnement	4 164 751 €
Total	3 370 970 €	Total	4 164 751 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €	Résultat reporté ou anticipé	141 282 €
Total cumulé	+3.50% ↗ 3 370 970 €	Total cumulé	+0.92% ↗ 4 306 033 €
Résultat de fonctionnement		Résultat de fonctionnement	-7.39% ↘ 935 063 €

Dépenses-Recettes-Résultat

Année 2022



13.90%
(des recettes)
593 771 €



Char. pers.	: Charges de personnel	1 589 300 €
Char. cara.	: Charges à caractère général	1 377 910 €
Autr. char.	: Autres charges de gestion courante	441 980 €
Opér. ordr.	: Opération ordre transfert entre sections	96 470 €
Dépe. impr.	: Dépenses imprévues de fonctionnement	85 000 €
Char. fina.	: Charges financières	73 800 €
Char. exce.	: Charges exceptionnelles	8 500 €
Atté. prod.	: Atténuation de produits	6 000 €

Dépenses : 3 678 960 €

Impô. taxe.	: Impôts et taxes	2 407 546 €
Dota. part.	: Dotations et participations	1 126 336 €
Résu. repo.	: Résultat reporté de fonctionnement	298 347 €
Autr. prod.	: Autres produits gestion courante	222 002 €
Prod. serv.	: Produits des services	206 200 €
Atté. char.	: Atténuation de charges	7 000 €
Prod. exce.	: Produits exceptionnels	5 200 €
Prod. fina.	: Produits financiers	100 €

Recettes : 4 272 731 €

Résultat

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Budget Principal

Budget

Tableau synthétique

Fonctionnement 2022 (évolution par rapport à l'année 2021)

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	1 377 910 €	013 - Atténuation de charges	7 000 €
012 - Charges de personnel	1 589 300 €	70 - Produits des services	206 200 €
014 - Atténuation de produits	6 000 €	73 - Impôts et taxes	2 407 546 €
65 - Autres charges de gestion courante	441 980 €	74 - Dotations et participations	1 126 336 €
66 - Charges financières	73 800 €	75 - Autres produits gestion courante	222 002 €
67 - Charges exceptionnelles	8 500 €	76 - Produits financiers	100 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	85 000 €	77 - Produits exceptionnels	5 200 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 582 490 €	Recettes réelles de fonctionnement	3 974 384 €
023 - Virement à la section d'investissement	593 771 €		
042 - Opération ordre transfert entre sections	96 470 €		
Dépenses d'ordre de fonctionnement	690 241 €		
Total	4 272 731 €	Total	3 974 384 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €	Résultat reporté ou anticipé	298 347 €
Total cumulé	+7.53% ↗ 4 272 731 €	Total cumulé	+7.53% ↗ 4 272 731 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		+62.1% ↗	690 241 €

EN DEPENSES :

Ce budget a été établi en tenant compte des dépenses constatées au cours des exercices antérieurs et en fonction de nouvelles charges 2022.

Il évolue de 1.9 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

Ainsi, les charges à caractère général progressent de 15 % .Elles intègrent les augmentations énergétiques et de produits dérivés – la progression de 25 % du compte électricité, du compte combustible et carburants, le maintien de crédits pour les dépenses d'entretien et d'hygiène (masques, produits désinfectants...)

Les charges de gestion courante sont en baisse de 45 000 €. Cette diminution est liée à la nouvelle politique de la CAF qui verse directement aux associations les subventions. La baisse est compensée par la diminution d'un même montant en recettes.

Les autres dépenses sont stables.

Les grandes lignes

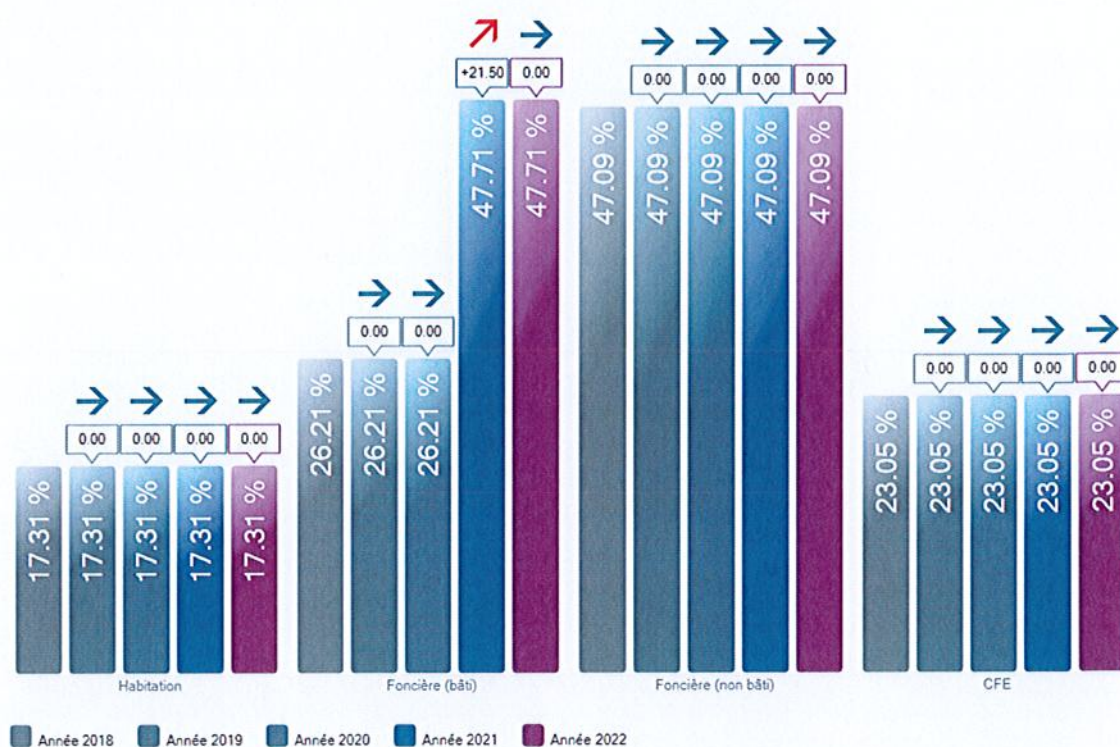
EN RECETTES :

Comme les années précédentes, aucune augmentation de la fiscalité locale n'est proposée, les impôts fonciers sur le bâti, le non bâti et la cotisation foncière des entreprises sont stables depuis 2017. Toutefois, en raison de l'augmentation des bases d'impositions effective de l'ordre de 2.9 % sur le foncier bâti, la progression des recettes est plus importante. Les impôts et taxes, par un effet mécanique progressent de 56 000 € par rapport au réalisé 2021.

Budget Principal

Fiscalité

Evolution des taux



On observe que la part des recettes provenant des dotations de l'Etat est de plus en plus importante. Les communes ont de moins en moins de capacité d'autonomie financière d'agir sur les recettes en dehors des taxes sur le foncier, mettant progressivement « à bas » le principe de la libre administration des collectivités et nous obligeant à innover et à rechercher de nouvelles ressources financières.

Les produits et services correspondent à une activité « normale » de la collectivité – et aux animations pratiquées : foire du 11 novembre, manifestations habituelles, marchés, ouverture de la base nautique ...

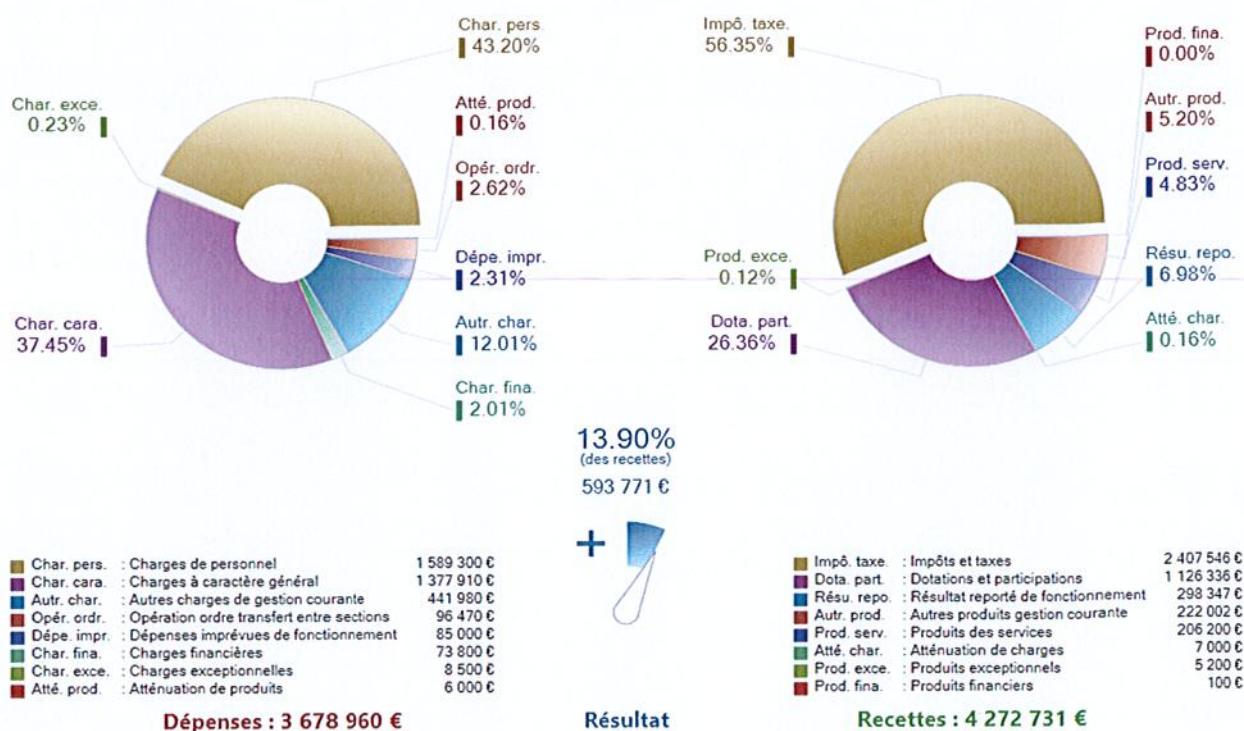
Les dotations et participation sont en baisse. Elles sont liées à la diminution des remboursements des emplois aidés, au transfert des subventions de la CAF aux associations dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions et de la mise en place de la convention territoriale globale.

Les autres produits de gestion sont stables.

Budget Principal Budget du Résultat à l'Autofinancement

Dépenses-Recettes-Résultat

Année 2022



Dépenses : 3 678 960 €

Résultat

Recettes : 4 272 731 €

Le budget d'investissement 2022 :

Budget Principal Budget Investissement

Tableau synthétique

Investissement 2022 (évolution par rapport à l'année 2021)

Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 808 €	TOPEQ - Total des opérations d'équipement	1 739 688 €
TOPEQ - Total des opérations d'équipement	2 045 632 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	290 000 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	299 105 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	636 715 €
27 - Autres immobilisations financières	33 182 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	305 €
Dépenses réelles d'investissement	2 400 728 €	Recettes réelles d'investissement	2 666 709 €
041 - Opérations patrimoniales	5 000 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	593 771 €
Dépenses d'ordre d'investissement	5 000 €	040 - Opérations ordre transfert entre sections	96 470 €
		041 - Opérations patrimoniales	5 000 €
		Recettes d'ordre d'investissement	695 241 €
Total	2 405 728 €	Total	3 361 951 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	956 222 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
Total cumulé	-14.8% ↘ 3 361 951 €	Total cumulé	-14.8% ↘ 3 361 951 €

13 programmes sont engagés :

- 3 programmes se terminent et sont inscrits pour finaliser les opérations de recettes et l'encaissement des subventions. Il s'agit de la salle des fêtes de VALLET, de la salle municipale de MONTENDRE, de la rénovation du bassin ludique pour un total de 1 644 000 €.
- Les 10 autres opérations concernent :
 - La réserve foncière pour un montant de 28 488€
 - L'acquisition de matériel et outillage pour 167 746 €
 - La rénovation et intervention sur bâtiments communaux pour 133 827 €
 - La voirie et l'éclairage public pour 431 943 €
 - L'aménagement des écoles pour 124 297 €
 - La défense extérieure contre l'incendie pour 53 388 €
 - Les jardins familiaux et leur aménagement pour 31 146 €
 - L'aménagement des intérieurs et extérieurs de l'église pour 214 166 €
 - Les études de revitalisation de la ville de MONTENDRE pour 141 312 €

Budget

Investissement

Dépenses

Détail des Opérations de Dépense

Opérations d'investissement 2022

Dépenses	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
75 - RESERVE FONCIERE	18 488 €	10 000 €	10 000 €	28 488 €
133 - ACQUISITION MATERIEL MOBILIER ET OUTILLAGE	32 803 €	134 943 €	134 943 €	167 746 €
136 - BATIMENTS COMMUNAUX	40 354 €	93 472 €	93 472 €	133 827 €
137 - VOIRIE ECLAIRAGE DIVERS	255 490 €	176 452 €	176 452 €	431 943 €
167 - ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	87 114 €	37 183 €	37 183 €	124 297 €
225 - EXTENSION CASERNE GENDARMERIE	283 736 €	404 866 €	404 866 €	688 603 €
235 - AMELIORATION PERFORMANCE ENERGETIQUE SALLE MUNICIPALE	22 046 €	0 €	0 €	22 046 €
239 - DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	40 388 €	13 000 €	13 000 €	53 388 €
240 - RENOVATION BASSIN LUDIQUE	8 666 €	0 €	0 €	8 666 €
241 - JARDINS FAMILIAUX	21 146 €	10 000 €	10 000 €	31 146 €
242 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET INTERIEURS EGLISE	23 988 €	190 178 €	190 178 €	214 166 €
244 - ETUDES POUR LA REVITALISATION DE LA VILLE DE MONTENDRE	0 €	141 312 €	141 312 €	141 312 €
Total				2 045 632 €

Les demandes de subventions correspondant à certains programmes seront inscrites quand elles auront été notifiées.

Les dépenses relatives aux travaux de la gendarmerie sont valorisées à hauteur des subventions obtenues.

Budget

Investissement

Recettes

Détail des Opérations de Recette

Opérations d'investissement 2022

Recettes	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
136 - BATIMENTS COMMUNAUX	0 €	5 973 €	0 €	5 973 €
167 - ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	15 422 €	51 224 €	51 224 €	66 646 €
225 - EXTENSION CASERNE GENDARMERIE	345 000 €	343 603 €	343 603 €	688 603 €
232 - AMELIORATION PERFORMANCE ENERGETIQUE VALLET	27 403 €	0 €	0 €	27 403 €
235 - AMELIORATION PERFORMANCE ENERGETIQUE SALLE MUNICIPALE DE	765 905 €	0 €	0 €	765 905 €
240 - RENOVATION BASSIN LUDIQUE	0 €	185 158 €	185 158 €	185 158 €
Total				1 739 688 €

Budgets annexes :

- Le lotissement de Pontignac est réactivé, par une inscription d'un crédit de 33 182 € pour la réalisation d'études complémentaires.
- Les lotissements de Chardes, et de Tivoli sont inscrits pour les lots qui restent à vendre et ces budgets annexes devraient être se clôturer dès que toutes les parcelles auront été vendues.

Quelques indicateurs :

- Capacité d'autofinancement brute 2020 : 775 099 € - 2021 : 924 239 €
- CAF nette 2020 : 552 838 € - 2021 : 100 032 € - prévisionnelle 2022 : 92 788 €
- Besoin de financement 2020 de la section d'investissement : 181 000 €
- Taux d'endettement 2020 : 858 € par habitant – moyenne nationale 912 €
- En cours de la dette au 31/12/2020 : 2 827 000 €